

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

ÉTAT, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, EUROPE : LES DÉFIS À VENIR POUR LES POLITIQUES CULTURELLES.

Entretien avec Marie-Christine Blandin, Annie Genevard, Catherine Morin-Desailly, Jean-Jack Queyranne, Florian Salazar-Martin. Propos recueillis par Lisa Pignot et Jean-Pierre Saez.

Encore un effort pour que les enjeux culturels prennent une place plus visible dans la campagne présidentielle ? En guise de contribution à cet effort, l'Observatoire a longuement rencontré cinq élus de diverses sensibilités, connus pour leur implication dans les affaires culturelles. Voici le résultat de leur dialogue et de leur confrontation sur l'avenir de la décentralisation, le rôle du ministère de la culture dans les prochaines années, les enseignements artistiques, la perspective d'une loi d'orientation pour la culture, la création artistique et l'économie numérique, l'après-Hadopi, la participation des citoyens à la vie culturelle, le mécénat, l'Europe, la culture dans un projet de société...

L'Observatoire – De nombreux élus ont manifesté leur insatisfaction face à la réforme des collectivités territoriales pour des raisons différentes et parfois contradictoires. Faut-il reprendre ce chantier ? Faut-il aller vers un nouvel acte de décentralisation ?

Jean-Jack Queyranne – La loi de 2010 crée beaucoup d'insatisfactions. Elle était destinée à simplifier les échelons des collectivités territoriales, elle les a complexifiés. Il y a aujourd'hui une grogne générale sur l'intercommunalité qui conduit le gouvernement

à retarder les échéances. Les Régions connaîtraient, à travers cette loi, une réduction de leurs pouvoirs puisque le principe de spécialisation des compétences va les limiter dans leurs interventions. Sur le plan financier aussi règne la plus grande incertitude puisque les difficultés que l'on rencontre pour mobiliser le crédit, comme les menaces budgétaires de nouvelles réductions des moyens des collectivités, font que cette réforme n'est pas un Acte III de la décentralisation mais bien une marche arrière. Je crois qu'en matière de décentralisation nous étions au milieu du gué. L'élan a été

donné en 1982. Les lois successives, et même la loi Raffarin, ont amené des avancées pour la décentralisation, constatant que notre pays avait un grand retard par rapport aux autres pays européens voisins. Cette loi représente une marche arrière parce qu'il y a toujours la tentation de l'État de diviser pour régner et de reprendre d'une main ce qu'il a accordé de l'autre. D'où le sentiment partagé par les élus, pas simplement par les élus de gauche, mais aussi par ceux qui l'ont exprimé dans le vote pour les élections sénatoriales, qu'il faudra remettre l'ouvrage sur le métier.



Catherine Morin-Desailly
Conseillère régionale de Haute-Normandie. Sénatrice de la Seine-Maritime (Groupe Union centriste).

Jean-Jack Queyranne
Président de la Région Rhône-Alpes. Député du Rhône (Parti Socialiste).

Marie-Christine Blandin – L’insatisfaction des élus locaux est énorme. Le gouvernement a cherché à passer en force et, plutôt qu’une réforme de grande ampleur, comme les dernières grandes lois de décentralisation, il a voulu réformer les collectivités territoriales avec un esprit revancharde. C’est une grave erreur ! L’intérêt général a été oublié. Les collectivités sont asphyxiées financièrement, l’État leur demande trop souvent de pallier ses propres manquements, la suppression de la taxe professionnelle est une aberration. Contrairement aux promesses, la clarté n’est pas au rendez-vous. Il y a une intériorisation du thème de la pénurie. La culture ne peut dépendre d’un seul interlocuteur politique. Vilar décrivait à Malraux le « mariage cruel » entre politique et artiste, il est important de rappeler que la culture n’est pas là pour convier les foules à des fêtes populaires dédiées au rayonnement du territoire et à la gloire des élus qui les financent. C’est d’épanouissement et d’émancipation dont nous devons nous préoccuper. Il faut construire des arbitrages avec les gens, professionnels comme usagers, mettre en avant des critères, en favorisant ce qui fait lien.

Catherine Morin-Desailly – C’est vrai que les élus ont manifesté leur insatisfaction mais pour différentes raisons. Il y a des élus qui pensaient, comme moi, qu’une réforme des territoires était nécessaire mais que, finalement, la loi votée était inachevée. Sans doute aurait-il fallu aller juste un peu plus loin, au-delà du simple bloc communes/intercommunalités qui est, je pense, ce qu’il y a de plus réussi dans la réforme, et clarifier le niveau département/région, en particulier lorsque l’on doit raisonner aussi à l’aune de l’Europe et que, par ailleurs, sont proposées, dans la réforme, de nouvelles modalités d’organisation de l’intercommunalité. Je veux parler notamment du pôle métropolitain, du rôle que les métropoles sont aussi amenées à jouer. Il manque une clarification à cet échelon-là qui peut être apportée par une meilleure définition des compétences. C’est la raison pour laquelle beaucoup d’élus – dont je fais partie – pensent que la réforme est nécessaire mais qu’elle est inaboutie.

L’Observatoire – Comment situez-vous l’enjeu culturel dans ce chantier de réforme ?

J.-J. Queyranne – Pour la culture, la situation est un peu paradoxale puisqu’à l’origine le principe de la spécialisation faisait que la culture aurait été attribuée à telle ou telle collectivité. La mobilisation du milieu culturel, de même que pour le sport et le tourisme, fait qu’aujourd’hui c’est une compétence partagée, ou plutôt qui serait partagée en 2014. Il y aurait donc, en quelque sorte, une exception culturelle, sportive, touristique, mais rien n’est clair sur la mise en forme de cette perspective, d’autant que l’on nous renvoie vers des schémas de mutualisation, en particulier entre départements et régions. Ces schémas pourraient avoir un aspect positif, c’est-à-dire permettre la mise en commun des moyens et clarifier les interventions dans tel ou tel domaine, mais le travail n’a pas été engagé. Je

crois qu’il faut reprendre une nouvelle étape de la décentralisation, aller beaucoup plus loin, parce qu’on ne peut pas réformer l’État en France en gardant ce modèle qui reste marqué par la centralisation jacobine. Dans le domaine de la culture, la situation est différente dans la mesure où l’impulsion initiale est incontestablement venue de l’État. Dans les années 50, avec Jeanne Laurent ; dans les années 60, avec Malraux ; puis avec la création du ministère de la Culture et les différents ministres de la Culture. Aujourd’hui, la décentralisation culturelle a pris le relais. Nous sommes plutôt dans des formes de coopération – appelons ça des financements croisés – entre l’État et les collectivités territoriales. On a d’abord connu un doublement du budget de la culture après 1981 mais, à partir des années 90, s’est posée la question du financement d’activités supplémentaires puisque l’État ne faisait plus que modestement progresser son budget. On a vu les Régions et les Départements – mais surtout les Régions – prendre une place de plus en plus importante dans le financement de la culture, puis ensuite les intercommunalités et, dans un troisième temps, dans les années 2000, de

“ Vilar décrivait à Malraux le « mariage cruel » entre politique et artiste, il est important de rappeler que la culture n’est pas là pour convier les foules à des fêtes populaires dédiées au rayonnement du territoire et à la gloire des élus qui les financent. ”
(Marie-Christine Blandin)

“ Seul un travail partenarial avec les communes, les départements et l’État, peut permettre une répartition équilibrée et une couverture territoriale satisfaisante en matière culturelle, tout en évitant la redondance ou la tentation de l’auto-promotion par la culture. ” (Annie Genevard)

nouvelles dispositions législatives ont été prises sur le mécénat. Aujourd’hui, le mécénat subit les aléas de la crise économique, les intercommunalités s’interrogent sur leur devenir et les Régions voient leurs moyens plafonner. Si, pour la culture tout n’est pas affaire de moyens, ils restent une donnée essentielle. Aujourd’hui, le cadre budgétaire, en dehors même de la crise des finances publiques, menace les activités culturelles.

L’Observatoire – Les Régions ont accentué leur effort en faveur des arts et de la culture, avez-vous le

sentiment qu’elles soient parvenues à imposer leur marque, voire un leadership en la matière ? Quel nouvel horizon faudrait-il leur fixer ?

Annie Genevard – En matière culturelle, il me semble que les régions peinent à imposer leur marque et, a fortiori, leur leadership. Elles soutiennent beaucoup de manifestations ou de structures mais n’en ont pas la responsabilité directe. Elles se trouvent donc plutôt dans la posture du guichet et, compte tenu des contraintes budgétaires qui s’imposent progressivement à elles aussi, leur soutien devient plus sélectif. On constate que, de plus en plus, leur appui financier se concentre sur des manifestations ou des structures qu’elles considèrent comme ayant une dimension régionale. Cela exclut plus qu’auparavant les territoires ruraux et compromet la dimension d’aménagement culturel du territoire, aujourd’hui presque exclusivement assumée par les communes ou leur groupement. Toutefois, conscientes que la culture est une dimension essentielle de la

notoriété d’un territoire en même temps qu’une demande des populations, elles tentent de trouver, dans un paysage culturel où interviennent tous les niveaux de collectivité, leur propre signature culturelle ce qui n’est pas toujours facile ou réussi. Seul un travail partenarial avec les communes, les départements et l’État, peut permettre une répartition équilibrée et une couverture territoriale satisfaisante en matière culturelle, tout en évitant la redondance ou la tentation de l’auto-promotion par la culture.

J.-J. Queyranne – Je ne parlerai pas de leadership mais plutôt, comme l’exprimait René Rizzardo, d’un nouvel espace « de médiation culturelle ». Comme l’État est enkysté, malgré toute la bonne volonté des fonctionnaires du Ministère, c’est au niveau des Régions que se confortent les expériences, que s’échangent les bonnes pratiques, que s’élaborent les projets communs entre équipes artistiques. Les dépenses culturelles des Régions sont de l’ordre de 800 millions d’euros par an, plus du quart du budget de l’État qui est figé par le poids des grandes institutions. Les Régions sont devenues les lieux de l’innovation culturelle, cela correspond bien à leur mission. Elles ont mûri, elles se sont dotées de services compétents, et il est fini le temps où « on allait demander à la DRAC ce qu’il fallait financer ou on se référait à l’expertise de ses conseillers », preuve sans doute



© DR

Annie Genevard
Maire de Morteau.
Conseillère régionale de Franche-Comté.
Rapporteur de la commission culture de l’Association des maires de France (UMP).



© GEORGES XUEREB

Florian Salazar Martin
Vice-président de la FNCC. Adjoint au maire de Martignes chargé de la Culture. Conseiller communautaire de la Communauté d’agglomération du Pays de Martignes (PCF).



© DR

Marie-Christine Blandin
Sénatrice du Nord. Présidente de la commission de la culture, de l’éducation et de la communication au Sénat (Groupe Europe Écologie – Les Verts).

de l'efficacité des politiques publiques de la culture depuis soixante ans.

De par les lois de décentralisation, les Régions réunissent et animent « Les Conférences des Exécutifs » (Préfecture, Région, Départements, Agglomérations) sur tous les grands sujets qui intéressent leur territoire. Il faut à présent en réunir sur la culture car elles permettent un dialogue entre les financeurs et les aménageurs que sont les Collectivités et l'État.

Les Régions, enfin, sont des animatrices du territoire. Par exemple, en Rhône-Alpes, pour la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean Jacques-Rousseau – « Rousseau 2012 » –, nous avons incité, fédéré et promu un nombre important de manifestations, ce qui a donné un véritable élan collectif à une commémoration qui aurait pu être académique et passéiste.

C'est pourquoi je suis convaincu que les Régions doivent devenir à terme « chefs de file » sur le plan de la culture car elles sont à la fois en dialogue avec l'État, avec les régions du monde, tout en étant à une distance critique suffisante pour observer et agir sur le terrain. C'est pourquoi, je suis favorable à l'engagement d'un processus de décentralisation forte qui délègue la responsabilité de la culture « en région » aux Régions.

L'Observatoire – La question intercommunale et, dans ce cadre, la problématique métropolitaine occupe une place de choix dans la réforme des collectivités. Comment l'intercommunalité peut-elle jouer un rôle plus présent dans le domaine culturel ? Comment alors gérer la superposition des échelons d'intervention ?

A. Genevard – En ce qui concerne l'intercommunalité, beaucoup de financeurs, soucieux d'économie, poussent à une approche intercommunale de l'action culturelle. Il ne faut pas nécessairement figer les choses mais plutôt observer la façon dont les

territoires fonctionnent dans l'écosystème culturel qu'ils se sont donné. Il arrive que la commune-centre, qui fait de l'action culturelle une priorité, ne veuille pas subordonner à l'acceptation des autres membres de l'intercommunalité ses propres priorités. Dans ce cas-là, une participation financière de la structure intercommunale peut permettre l'élargissement intercommunal de l'action de la ville-centre afin de répondre aux légitimes attentes de sa population. De la sorte, chacun y trouve son compte. Ailleurs, il arrive que la politique culturelle soit totalement intégrée dans le périmètre intercommunal. Chaque territoire a sa propre logique de fonctionnement et il faut aborder cette question avec souplesse et pragmatisme.

L'Observatoire – Régulièrement revient sur le devant de la scène la question des compétences des collectivités en matière culturelle. Faut-il délimiter de manière stricte ces compétences ? Comment, en tout cas, concevoir et réformer l'articulation entre les politiques culturelles territoriales elles-mêmes ?

M.-C. Blandin – La loi de réforme des collectivités territoriales votée l'an passé prévoit une clarification des compétences des collectivités

territoriales... Lors de la discussion au Sénat j'avais persiflé en parlant de « brouillage des compétences » ! D'ailleurs, le gouvernement a tellement voulu clarifier qu'on a failli tuer la culture. Heureusement, les alertes des acteurs concernés ont permis de spécifier que la culture est une compétence partagée entre les communes, les régions et les départements. Néanmoins, la suppression de la taxe professionnelle risque de faire de la culture une variable d'ajustement...

A. Genevard – La réforme des collectivités territoriales a notamment pour objet de clarifier le fonctionnement de nos institutions en donnant aux citoyens mais aussi aux élus une juste compréhension de « qui fait quoi ? ». La critique du millefeuille est unanime. Il n'est pas admissible, par exemple, que certaines compétences comme l'action économique, qui exige par nature une très grande réactivité, soit traitée par six ou sept niveaux d'intervention, dont les critères ne sont pas toujours compatibles. C'est totalement contreproductif. La clarification des compétences, qui du reste a commencé de s'opérer sous la contrainte des effets de la contraction des budgets publics, est nécessaire. Cependant, si elle se justifie pleinement dans certains domaines, le mode

“ Les régions doivent devenir à terme « chefs de file » sur le plan de la culture car elles sont à la fois en dialogue avec l'État, avec les régions du monde, tout en étant à une distance critique suffisante pour observer et agir sur le terrain. ” (Jean-Jack Queyranne)

de financement de la culture plaide en faveur d'une approche moins radicale. On ne peut brutalement changer un système qui fonctionne aujourd'hui grâce au soutien de tous. En même temps, plus que jamais le dialogue entre les différents financeurs est indispensable ; l'important étant de soutenir les projets et les dynamiques locales, ainsi que la création. Décliner dans chaque région et sous la responsabilité d'un État-partenaire l'équivalent du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) mis en place au niveau national, permettrait l'échange, l'équité et sans doute aussi l'optimisation des dépenses culturelles. La convergence des politiques publiques sur un socle commun consenti est porteuse d'avenir.

C. Morin-Desailly – C'est une question complexe parce que, avec la décentralisation, selon les régions, les élus se sont organisés diversement. Il y a des histoires locales, des spécificités locales, qui se traduisent par des prises de compétences différentes à partir d'un même niveau de collectivité. Il y a des régions où l'intercommunalité a avancé plus que dans d'autres. On le voit notamment en ce qui concerne la culture.

Dès lors, figer l'ensemble des compétences dans un cadre généraliste, notamment pour la culture, n'est pas une chose aisée. Je pense qu'il faut aussi faire confiance aux élus et leur donner une forme de responsabilité dans ce qu'ils jugent être le plus opportun pour porter cette ambition culturelle. D'autant qu'il y a maintenant des structures juridiques qui le permettent, je pense ici aux Établissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC) qui permettent d'associer plusieurs niveaux de collectivités autour d'un projet et d'une définition de financement qui les engagent. Il ne faudrait pas qu'une trop grande rigidité dans la répartition des compétences aille mettre un coup d'arrêt à ces formes de coopération intelligente

qui ont aussi le mérite de stabiliser, dans un cadre pluri-annuel, les projets et les financements à destination des acteurs de la culture et du public. Au demeurant, je pense qu'il y a certains secteurs qui doivent être absolument clarifiés, si l'on veut organiser une offre équitable sur le territoire.

Dans ma proposition de loi pour débloquer la loi de 2004 sur les enseignements artistiques, la région est présentée comme le niveau complètement pertinent pour garantir une offre coordonnée et équitable du territoire pour certains services à rendre à nos concitoyens. Je pense donc qu'il faut absolument travailler à ce niveau-là. Comment améliorer l'offre ? Le niveau intercommunal me semble être le plus pertinent pour penser à l'offre culturelle la plus complète, la plus coordonnée possible. Ces deux niveaux me semblent être les deux niveaux d'avenir, non pas que les villes ne doivent pas continuer à s'investir dans ce qu'on va appeler la proximité, mais on voit bien les limites de l'exercice si on veut pousser l'ambition un peu plus loin, d'autant que la fréquentation des établissements est en général supra-communale, que la culture nécessite d'y investir des moyens, donc les communes ne peuvent plus rendre toutes seules un service qui dépasse bien largement leurs habitants.

L'Observatoire – Comment appréciez-vous les relations entre État et collectivités territoriales ? Comment relancer cette relation dans les années à venir ? L'État a-t-il, selon vous, encore un rôle territorial à jouer ?

C. Morin-Desailly – Je le pense, mais on a assisté ces dernières années à un État-ministère de la Culture très en retrait, peut-être mal à l'aise, car confronté à une nécessaire redéfinition de ses missions, générée tout simplement par un financement moindre, ce qu'on appelle le désengagement de l'État. Quand il y a moins

“ Décliner dans chaque région l'équivalent du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel mis en place au niveau national, permettrait l'échange, l'équité et sans doute aussi l'optimisation des dépenses. ”

(Annie Genevard)

d'argent, il y a moins d'autorité à agir et à décider. Pour autant, je pense qu'il est important de garder ce ministère, d'abord pour le rayonnement de la France et les ambitions culturelles portées à travers un projet pour une nation. Ça me semble être un signe essentiel. Maintenant, il faut certainement que les coopérations avec les autres ministères soient très sérieusement renforcées. Le travail interministériel aujourd'hui est devenu une impérieuse nécessité. Pour ce qui est de l'État décentralisé, je pense que sa présence est nécessaire mais les missions doivent être orientées différemment. Il faut un État facilitateur, coordonnateur, expert, qui accompagne les élus et les agents des collectivités. La professionnalisation des services de collectivités a connu de grandes avancées, là n'est pas la question. Malgré tout, il faut toujours un coordonnateur, un facilitateur, capable de rassembler dans le sens de l'intérêt général autour des missions essentielles à rendre à nos concitoyens. Ce que je note aussi c'est qu'il faut renforcer la formation des conseillers DRAC. Les problématiques évoluent. Les métiers culturels doivent aussi s'adapter à ces évolutions.

M.-C. Blandin – On ne peut pas dire que les relations État/Collectivités territoriales soient au beau fixe! L'État n'a cessé d'augmenter les charges des collectivités territoriales sans que les compensations financières promises soient à la hauteur. Il est évident que cela n'aide pas à améliorer leurs rapports. L'État doit être le garant, les collectivités attentives et capables d'ouvrir des espaces de facilitation. Trop souvent la droite confond décentralisation et reprise en main des préfets. Il n'y a pas de bonne décentralisation sans clarification des devoirs de l'État, sans garanties de son engagement.

J.-J. Queyranne – Je pense qu'on ne peut pas, dans l'état actuel du pays, mais aussi parce que c'est le souhait des acteurs culturels, imaginer que les DRAC disparaissent et soient transférées aux Régions. La présence de l'État en région est toujours garante d'une politique nationale. En même temps, les financements croisés sont plus un facteur de liberté pour les artistes, pour les équipes artistiques, voire même dans le domaine du patrimoine, qu'un facteur de contrainte. La liberté, c'est aussi de ne pas dépendre, en matière artistique, d'un seul patron autant que possible. Donc, après 2012, je pense qu'il faut conserver au ministère de la Culture son ancrage territorial. Reste à ce que la coopération avec les collectivités, qui est la règle du jeu aujourd'hui et qui s'inscrit dans la réalité du terrain, soit actée et ne fasse plus l'objet de discussions de bouts de chandelles parce que plus personne ne sait comment boucler tel ou tel financement.

A. Genevard – Les relations entre l'État et les collectivités territoriales sont essentielles. En matière d'investissement, l'État reste très présent auprès des collectivités par exemple en matière de patrimoine (restauration d'édifices classés ou inscrits) ou pour ce qui concerne certains secteurs comme la lecture publique (média-

“ Il faut un État facilitateur, coordonateur, expert, qui accompagne les élus et les agents des collectivités. ”

(Catherine Morin-Desailly)

thèques). Pour ce qui est du fonctionnement, l'aide financière de l'État reste concentrée sur les structures ou les manifestations les plus importantes; les communes assumant l'essentiel de la charge financière des politiques culturelles qu'elles se donnent. L'État doit pourtant continuer à jouer un rôle territorial par une présence renforcée (les personnels des DRAC doivent davantage se déplacer sur les territoires), notamment en veillant à la péréquation territoriale culturelle car, de plus en plus, les populations, même en milieu rural, développent une authentique appétence culturelle de proximité.

L'Observatoire – Comment renforcer le rôle stratégique du ministère de la Culture et sur quels thèmes prioritaires ? Faut-il impulser de nouveaux projets culturels à caractère national ?

J.-J. Queyranne – D'abord « national », ce n'est pas Paris uniquement. Donc « national » c'est tout le pays. C'est vrai que le ministère de la Culture consacre aujourd'hui pratiquement plus de la moitié de son budget à Paris où sont situées les grandes institutions telles que la BNF ou l'Opéra, c'est légitime. Mais le national se passe

ailleurs aussi. Comment soutenir de nouveaux projets ? Le Conseil de la création, animé par Marin Karmitz, a été de ce point de vue un échec. On ne peut pas imposer d'en haut des projets sans avoir une relation forte avec les collectivités territoriales. Il se passe beaucoup de choses dans les régions, par exemple sur la question des labels pour le spectacle vivant mais aussi pour les musées et je crois qu'il faut revivifier ces labels, leur redonner leur dimension, pour bien montrer que les territoires ont su, au cours de ces cinquante dernières années, s'équiper, innover, créer.

J'ai le sentiment d'un ministère de la Culture « à la traîne », au sens où il se contente de gérer les acquis mais sans avoir redonné du sens à la politique culturelle. Pourquoi une politique culturelle en France ? Ce travail de réflexion n'est plus entrepris. On gère, avec les aléas de la réforme de l'État et en essayant de boucher les trous ici ou là en matière de financement, que ce soit sur le patrimoine ou que ce soit sur la création théâtrale ou pour le spectacle vivant. La période impose de refonder le ministère de la Culture et cela ne peut se faire que si on l'imagine dans sa relation avec les collectivités. Je pense que le ministère de la Culture doit redevenir un ministère d'impulsion. En même temps, il faut aussi tenir compte d'autres moyens, ceux d'établissements publics et autres formes d'agences notamment, qui sont financés sur taxes parafiscales, à l'image du CNC.

M.-C. Blandin – Après Malraux et Lang, le temps est venu d'un ambitieux plan culture et banlieues. Non pas de parachutages événementiels ou de cooptations alibis, mais une véritable démocratie qui se nourrit de la diversité et lui donne des moyens d'expression et de création. C'est une urgence sociétale. C'est aussi en allant chacun par son chemin vers l'universel que l'on rencontre les chemins des autres et le plaisir de l'échange et du métissage.

Un autre chantier serait celui de l'éducation populaire, aux initiatives foisonnantes mais aux budgets exsangues. Pourtant, ses missions de transmission et de liens sont plus que jamais nécessaires dans ce monde en mutation et en tension. Un troisième, et non des moindres, serait l'éveil artistique dès le plus jeune âge, par l'approche sensible. Car les mots ne sont pas tout pour pouvoir ressentir et exprimer ses émotions.

Enfin, le ministère de la Culture, et donc l'État, ne peuvent se soustraire à leurs devoirs de financeurs et de garants de la création et de la diffusion sur tout le territoire. Hélas, on le voit, et les acteurs culturels nous le disent tous, entre les RGPP, les subventions amoindries des DRAC ou encore le régime des intermittents, le compte n'y est pas.

A. Genevard – La fonction stratégique du ministère de la Culture doit être préservée et même renforcée. L'éducation artistique et culturelle, notamment chez le jeune public, en lien avec l'Éducation nationale, l'équilibre urbain-rural, le conseil voire l'aide à l'ingénierie culturelle pour les territoires qui en sont dépourvus, l'aide à la structuration territoriale de l'action culturelle, le soutien à des secteurs fragiles (librairies et cinémas indépendants par exemple), sont quelques-uns des thèmes prioritaires à retenir.

Florian Salazar-Martin – Je crois qu'on est face à une nouvelle situation que le ministère lui-même a générée, notamment à travers le travail entrepris autour de « Culture et Médias 2030 »¹ qui évoque plusieurs scénarios, avec, en toile de fond, la problématique de la globalisation, de la numérisation et de l'individualisation. Ce qui implique de rebattre les cartes pour aller vers une nouvelle vision des choses. Quand Jean-Jack Queyranne dit que le ministère doit être dans une position beaucoup plus stratégique, je ne peux que le confirmer. Je crois que ce dont on a besoin c'est d'un État percutant, d'un État ambitieux, qui ne soit pas simplement collecteur de l'impôt et régulateur. On a besoin d'un État qui soit présent partout sur le territoire, qui soit à l'écoute des territoires qui représentent une grande richesse. Les collectivités territoriales, les 36 000 communes, les Départements, les Régions, ont fait beaucoup de choses et ont été à la pointe de l'innovation culturelle. Aujourd'hui, ce n'est pas étonnant si l'on voit fleurir partout des expériences tout à fait intéressantes. On ne peut plus concevoir le rapport entre État et collectivités de la manière dont on l'a conçu quand on a fait les premiers actes de la décentralisation. D'ailleurs, même M. De Peretti, dans les préconisations données dans son rapport, propose la

création d'un Haut conseil des collectivités, assurant la parité entre État, Sénat, Assemblée nationale et l'ensemble des associations de collectivités (AMF, ARF, ADF, etc.). Il me semble qu'on a besoin, à travers un ministère de la Culture, qui a quand même, dans ce pays, ses lettres de noblesse, et qui a su à un certain moment faire preuve d'ambition parfois très courageuse, de faire en sorte que la culture devienne ce terrain fertile de renégociation de la responsabilité publique entre État et collectivités. Aujourd'hui, il y a une vraie réalité de l'action des communes, aussi bien que des intercommunalités, des départements et des régions. Leurs initiatives ne font pas que s'empiler. La critique du « millefeuille territorial » ne me paraît pas prendre toujours en compte tout ce que chaque niveau de collectivité fait de façon pertinente. Je crois qu'on a vraiment besoin de s'appuyer sur un ministère qui repense complètement son rapport aux collectivités, aux territoires et qui prenne vraiment en charge ce qui s'y passe, en sortant définitivement de sa logique descendante.

L'Observatoire – L'éducation artistique semble apparaître comme un thème consensuel mais il n'est pas certain que tout le monde partage la même vision des choses à ce sujet. Que signifierait le fait que

“J'ai le sentiment d'un ministère de la Culture « à la traîne », au sens où il se contente de gérer les acquis mais sans avoir redonné du sens à la politique culturelle. Pourquoi une politique culturelle en France ? Ce travail de réflexion n'est plus entrepris.” (Jean-Jack Queyranne)

l'éducation artistique redevienne un grand projet national ? Peut-elle permettre de nouvelles synergies ou transversalités ?

J.-J. Queyranne – Oui, mais c'est toute la question de la place de la culture et de l'art à l'école. J'avais proposé, en 2007, qu'il puisse y avoir un temps défini dans tous les établissements, un après-midi par semaine, qui soit réservé à l'éducation artistique, donc un temps artistique dans les établissements. On n'a pas beaucoup avancé. Cela me paraît regrettable, même s'il y a des actions dans tel ou tel domaine plus spécialisé, des formations, des bacs spécifiques qui ont tout leur intérêt. Il faudrait donc faire de l'éducation artistique une grande cause. Cela implique une révolution dans l'Éducation nationale : révolution des programmes, des horaires, des méthodes. Vaste chantier qui ne se décrètera pas simplement par une circulaire, même si le protocole Lang-Tasca a, à une certaine époque, été utile. Il a été ensuite oublié, disons qu'il n'a pas connu d'application. Il faut s'inscrire dans une démarche qui pose le problème de la place de l'éducation dans notre pays, car elle reste en dessous de la moyenne dans toutes les statistiques de l'OCDE comparativement à d'autres pays étrangers. Les questions d'éducation, de moyens qu'on leur accorde, de rythmes scolaires sont posées partout parce que l'école est un point de convergence de mutations technologiques formidables, de changements d'attitude des enfants qui évoluent à une vitesse foudroyante, des problèmes de société... L'école concentre tout ça. Il y a là un grand chantier à ouvrir.

F. Salazar-Martin – Là aussi, la question est de savoir quelle école on veut et puis surtout quel doit être le parcours d'un jeune citoyen, de l'école maternelle à l'université. Comment se forme-t-il à la réflexion, à la logique, à la morale, à l'humanisme ? Il peut se former aussi à être créateur dans

le domaine artistique. Je crois qu'aujourd'hui il n'a pas assez la possibilité de le faire. Il l'a lorsque les collectivités, les Régions, les Départements ont mis en place des actions. Ça existe et ça marche très bien, mais ça repose entièrement sur les collectivités. Et d'ailleurs, là où ça existe, les gens sont très contents. Quand ils changent de lieu, ils se demandent pourquoi il n'y a pas l'équivalent... Il ne s'agit pas simplement d'une éducation à la musique ou à l'image car on sait très bien que la meilleure éducation c'est la

l'éducation artistique et culturelle, elle ne s'est pas traduite dans les faits. Elle n'est pas seulement liée à un déficit de volonté politique, elle est aussi liée aux difficultés structurelles du ministère de l'Éducation nationale lui-même et de sa relation au ministère de la Culture. Là, il faudrait mettre en œuvre une stratégie interministérielle ambitieuse, qui n'en reste pas au stade de la préconisation. Ce besoin d'interactions concerne aussi toutes les questions qui montent en puissance, comme celle de la société du numérique.

“ L'éducation artistique est un chantier inachevé, on le sait bien. Les trois candidats arrivés en tête de la dernière élection présidentielle portaient tous cette ambition de l'éducation artistique et culturelle, elle ne s'est pas traduite dans les faits. ” (Catherine Morin-Desailly)

création. Cela signifie pour un jeune d'avoir la possibilité de s'inscrire dans un processus de création pour pouvoir affronter les images, les comparer, etc. Ce processus-là doit être offert à tous les enfants scolarisés. Aujourd'hui ce n'est pas le cas. Pourtant on en a besoin car, avoir une société française innovante, ça se construit avec les citoyens. Ce n'est pas simplement trois ou quatre prix Nobel qui font la qualité d'un pays. On a besoin d'individus formés de tous les points de vue y compris artistiquement.

C. Morin-Desailly – L'éducation artistique est un chantier inachevé, on le sait bien. Les trois candidats arrivés en tête de la dernière élection présidentielle portaient tous cette ambition de

L'éducation est nationale par définition. Il y a donc bien un cadre national pour offrir à tous nos jeunes les mêmes chances de pouvoir accéder à l'information. En ce qui concerne les enseignements artistiques, il faut tendre vers cette équité des chances à travers l'application d'une loi de décentralisation. Celle de 2004 doit être sans doute améliorée pour pouvoir être appliquée. On voit là, par exemple, que les régions ont clairement leur rôle à jouer à cet endroit, tout comme l'intercommunalité. Pour les autres établissements, on pourrait avoir le même raisonnement, penser que les grands musées, en tout cas ceux qu'on appelle musées de France, les scènes nationales, les centres dramatiques nationaux devraient aussi

bénéficier d'un cadre plus défini. Ce n'est pas toujours simple, encore une fois, à cause de l'histoire liée à chaque territoire.

M.-C. Blandin – La place étriquée de l'éducation artistique à l'école est un des symptômes de la réduction des missions assignées à l'éducation : aujourd'hui les thèmes dominants de la compétitivité et de l'employabilité amputent l'individu et négligent ce qui fait lien et transmission. Les rencontres avec les œuvres, avec les artistes souffrent des tourments administratifs qui pèsent sur les initiatives originales. Quant à l'offre non-scolaire, sur l'ensemble du territoire, elle est prise dans l'incertitude de la reconduite des moyens, et parfois même dans le piège des appels d'offres, inadaptés à ce secteur qui ne relève pas de la concurrence.

L'Observatoire – Comment voyez-vous la perspective d'une loi d'orientation pour la culture ? Est-ce que c'est un moyen de mieux défendre la cause culturelle dans les politiques publiques ?

C. Morin-Desailly – L'afficher, en tout cas, est un moyen puisque ça indique une ambition, une prise de conscience : s'il y a une loi, c'est que la loi fait nécessité, notamment pour la culture. Il y a donc un geste politique fort à travers la déclaration d'une loi. Je voudrais rappeler qu'on a eu un débat sur le spectacle vivant pour la première fois au Sénat, en 2004, et j'avais émis l'idée d'une loi d'orientation qui allait dans le sens de ce dont on débattait avec des syndicats du spectacle vivant. Ce n'est pas une idée qui émane de ma personne, c'est une idée qui était dans l'air et je trouve que, plus que jamais, cette loi – peut-être pas de programmation mais d'orientation – serait nécessaire.

M.-C. Blandin – Ce serait un acte fort que d'affirmer la place de l'art et le droit à la culture dans la cité.

Décliner l'engagement des pouvoirs publics en revisitant un indispensable Ministère, débattre de la gouvernance sur le territoire, préciser les conditions de l'autonomie de la création, garantir un espace d'exception et de diversité qui ne tombe pas sous les règles de la concurrence et bénéficie d'une fiscalité privilégiée sont des chantiers qui enthousiasment. Personnellement, je trouve qu'il serait dommage de se contenter du spectacle vivant.

Jean-Jack Queyranne – On s'est interrogé, depuis trente ans, sur la manière de légiférer en matière culturelle. Je crois que la culture échappe très largement au pouvoir normatif. On peut attribuer telle ou telle compétence, définir les règles en matière de patrimoine, de monuments historiques, pour la législation des abords, etc., mais au-delà on ne va pas codifier la vie théâtrale. On peut créer des établissements publics, on l'a fait avec les EPCC qui constituaient une belle avancée – même si maintenant, je trouve que cela piétine faute de partenaires. Une loi de programmation, c'est une idée qui est avancée notamment par le SYNDEAC. Elle peut avoir son sens au début d'un nouveau quinquennat. Je crois qu'elle serait une illustration d'une volonté politique et en même temps qu'elle flècherait en face des moyens. Même si les lois de programmation dans notre système législatif et politique n'ont pas de caractère contraignant. Mais au moins qu'il y ait cet exercice qui peut et doit s'inscrire dans une nouvelle vision culturelle, une nouvelle donne pour notre pays. J'ai longtemps discuté avec le SYNDEAC, depuis cinq ans qu'il porte ce projet, en leur disant : pensez-vous vraiment qu'une loi de programmation aurait un intérêt ? Aujourd'hui, dans l'état dans lequel se trouve le ministère de la Culture, je dirais oui. Oui, parce qu'on a besoin d'un nouvel élan. Cela représenterait un engagement fort de la part d'un nouveau gouvernement.

“ La place étriquée de l'éducation artistique à l'école est un des symptômes de la réduction des missions assignées à l'éducation : aujourd'hui les thèmes dominants de la compétitivité et de l'employabilité amputent l'individu et négligent ce qui fait lien et transmission. ”

(Marie-Christine Blandin)

F. Salazar-Martin – Oui, parce que la demande du SYNDEAC mais également celle aussi qui est relayée par d'autres organisations professionnelles traduit finalement un manque de confiance envers l'État. Jean-Jack Queyranne disait précédemment, et c'est vrai, que les acteurs culturels ont été malmenés. L'idée de la loi n'est pas venue comme ça. Elle est la conséquence des crises de 2003 et 2007. Elle correspondait moins à une revendication qu'à une demande de garanties. La loi s'inscrit dans une recherche d'engagement et donc tout ce qui peut conforter, rassurer est quelque chose de bon à prendre. Ensuite, il y a la question du contenu de la loi. Est-ce qu'il faut s'arrêter à une loi de programmation pour le spectacle vivant ? Oui et non. Il existe quand même, aujourd'hui, la nécessité de développer partout la problématique de la culture dans toutes ses dimensions. Ce que l'on veut, c'est qu'il y ait un engagement fort de l'État sur ces questions-là, mais cet engagement doit se faire en relation et en discussion avec les partenaires. Là on revient à

“ Il faut vraiment qu’il y ait une nouvelle gouvernance dans notre pays. L’État ne peut pas diriger seul, assumer seul toutes les responsabilités. Les collectivités, et elles l’ont montré sur les problématiques financières, ont des idées. ” (Florian Salazar-Martin)

la problématique des collectivités territoriales. Je crois qu’il faut vraiment qu’il y ait une nouvelle gouvernance dans notre pays. L’État ne peut pas diriger seul, assumer seul toutes les responsabilités. Les collectivités, et elles l’ont montré sur les problématiques financières, ont des idées. Ça ne veut pas dire que l’État disparaît, ça veut dire qu’on construit ensemble. Ça c’est une vision du XXI^e siècle et la culture peut-être un champ d’expérimentation nouveau, plus peut-être que dans d’autres domaines. Évitions de rigidifier les choses. La réforme territoriale s’apprêtait à rigidifier les choses sur les problèmes culturels. C’est pour ça qu’il faut une réflexion attentive sur ce sujet.

L’Observatoire – Les outils numériques occupent une place de plus en plus importante dans les pratiques des jeunes, mais aussi dans les pratiques de création artistique. Comment les collectivités territoriales peuvent-elles accompagner ce mouvement, cette dynamique et à quel endroit ?

J.-J. Queyranne – D’abord les Régions ont beaucoup fait pour l’équipement numérique. Nous l’avons fait pour les salles de cinéma mais aussi pour les bibliothèques dans

les établissements scolaires. Au-delà, il y a une création du numérique qui fait appel à des pratiques culturelles nouvelles qui méritent d’être encouragées. Par exemple, en Rhône-Alpes, nous avons mis en place une plateforme numérique pour les éditions musicales qui permet aux jeunes d’accéder aux créations musicales en région, c’est-à-dire aux enregistrements qui étaient auparavant sous forme de CD. Cette plateforme est accessible via la carte M’ra ! qui est accordée aux jeunes.

Le numérique c’est notre monde d’aujourd’hui, c’est le monde des jeunes et il faut à la fois agir sur les équipements mais aussi sur la création de contenus qui prennent en compte la créativité artistique : image, son, interaction de différentes formes d’expressions. Cela me semble tout à fait important. Et comme le numérique est par nature décentralisé, les Régions se trouvent en première ligne pour accompagner des stratégies de développement. Idem pour le jeu vidéo qui est aussi un facteur de création et de compétitivité important au niveau mondial. Le rôle majeur de métropoles telles que Montréal ou Barcelone sur ces industries du numérique montre que les choses ne se font plus commandées d’en haut par l’État central.

F. Salazar-Martin – La question du numérique est une question qui reste malgré tout nouvelle parce que, comme l’a très bien dit Jean-Jack Queyranne, on a d’abord identifié un enjeu d’équipement : beaucoup de collectivités sont intervenues pour faciliter l’accès à Internet. Aujourd’hui, on s’aperçoit que, derrière la question du numérique, il y a un enjeu de création, c’est-à-dire de contenus. On en prend d’autant plus conscience qu’on est harcelés par des contenus marchands, très déstabilisants du point de vue même de la culture humaine au sens humaniste. Il faut que les collectivités se saisissent de cette problématique du numérique pour faire de leurs territoires des territoires moins isolés et toujours plus innovants. Contrairement à ce que l’on croit, les arts numériques ne sont pas de grands consommateurs financiers mais peuvent être des éléments vraiment structurants. Il y a des expériences qui sont menées dans des villages, qui sont très intéressantes à cet égard. Aujourd’hui la question est de savoir comment l’État assume la dimension du numérique au sein de l’administration centrale avec la DGMIC (Direction générale des médias et des industries culturelles) et développe vraiment une politique d’aide, d’incitation aux collectivités.

Et puis il y a tout le réseau associatif qui agit et qui ne peut pas être pris en compte dans cet enjeu. La question du numérique reste aujourd'hui un territoire du possible, qui peut désenclaver un certain nombre de territoires mais qui peut aussi être un élément structurant d'une participation des citoyens à la vie culturelle, en termes de pratiques mais également en termes de construction des politiques culturelles.

L'Observatoire – Le numérique bouleverse la création mais il bouleverse aussi l'économie de la création et pose le problème de la rémunération du travail artistique. Comment tenir les deux bouts de la chaîne, c'est-à-dire, d'une part, la nécessaire reconnaissance de la création artistique et de sa rémunération et, d'autre part, la prise en compte des pratiques sociales de la culture numérique qui se traduit par le téléchargement ? Comment faut-il penser l'après-Hadopi d'une certaine façon ?

M.-C. Blandin – C'est à mon sens l'un des enjeux à venir : comment garantir les échanges en sortant du tout répressif et tout en permettant une rémunération juste des auteurs ? En tant que nouvelle présidente de la commission culture, éducation et communication du Sénat, je souhaite m'atteler à ce chantier.

Il faudra revenir sur Hadopi, mais avant cela la priorité est de lancer un dialogue entre tous les acteurs, sans aucune exception : représentants d'auteurs, d'ayants droits, partisans du logiciel libre et BSA (*Business Software Alliance*) par exemple.

Moi, ce qui me motive, c'est une société cultivée, une création foisonnante, libre et audacieuse, des auteurs respectés et rémunérés. Nous pouvons y arriver en portant au débat d'autres choix.

C. Morin-Desailly – Je pense qu'il faut avoir une évaluation indépendante et la plus objective possible

d'Hadopi. Point intéressant, l'Hadopi a créé ce qu'on appelle les *labs* qui visent à trouver les voies et moyens d'une offre légale, plus performante, plus attractive parce que s'il n'y a pas d'offre légale attractive et diversifiée, la tentation du téléchargement illégal est plus forte. Il faut une évaluation autonome pour mesurer si les premiers messages ont été réellement dissuasifs, plutôt que de jeter le bébé avec l'eau du bain. La partie sanction est très contestée par les communautés d'internautes. Pour autant, je pense qu'il faut continuer à sensibiliser les jeunes générations au fait que si « la culture n'a pas de prix », elle a maldré tout un coût et que s'il n'y a pas de nouveaux modèles économiques mis en place sur le Net, la création mourra de sa belle mort. Je crois qu'il faut avoir conscience qu'Hadopi a au moins le mérite de cette sensibilisation-là. Ce sont des questions extrêmement complexes qui nous échappent parce qu'elles ne sont plus territoriales. La déterritorialisation conduit à se dire que ce n'est plus au niveau franco-français qu'il faut réfléchir à ces questions mais c'est au moins au niveau européen. Il y a un très gros travail de sensibilisation à faire au niveau de la commission européenne. D'autres pays doivent aussi vivre la même chose sauf que le droit d'auteur est très spécifique à la France et si l'on ne veut pas voir s'effondrer des pans de notre économie – je pense à l'industrie du livre par exemple – il faut bien construire une réponse plus collective notamment en matière fiscale. Le chantier est immense, les solutions d'aujourd'hui ne sont pas forcément les solutions de demain – la technologie évoluant tellement vite ! – mais ce que je mesure malgré tout, depuis la loi DADVSI jusqu'à aujourd'hui, c'est qu'il y a une prise de conscience qu'Internet n'est pas forcément toujours synonyme de gratuité.

J.-J. Queyranne – En ce qui concerne Hadopi, on se rend compte que sur beaucoup d'aspects la loi est déjà

dépassée. Le gendarme Hadopi fait son premier bilan. La démarche était finalement une démarche répressive. Les résultats ne sont pas au rendez-vous. Il avait été imaginé, à l'époque, un autre mode de rémunération qui s'appelait la licence globale. Elle n'a plus aujourd'hui beaucoup de partisans, y compris au sein du parti socialiste, parce que la licence globale conduirait à donner le pouvoir de rémunération aux sociétés d'auteurs-interprètes. Il faut donc rouvrir ce chantier, avec une concertation prenant en compte les nouveaux usages. Il y a aussi une démarche pédagogique qui n'a pas été accomplie, pour rappeler qu'un créateur, un artiste, a aussi besoin d'être rémunéré pour son travail, que la logique de gratuité, qui peut justifier une circulation des œuvres et des idées, ne conduit pas à une rémunération du travail d'un artiste. Certains artistes avaient pris position en faveur de la gratuité sur le Net, estimant que le spectacle vivant (dans le domaine de la chanson) créerait les rémunérations suffisantes. Le rapport Riester² indique que la vente de produits enregistrés a diminué de moitié. C'est une baisse colossale. L'assiette de la rémunération a donc diminué pour les artistes et les créateurs. Par conséquent, il faut que ce dossier soit réouvert pour leur permettre de retrouver une rémunération.

“ Ce qui me motive, c'est une société cultivée, une création foisonnante, libre et audacieuse, des auteurs respectés et rémunérés. Nous pouvons y arriver en portant au débat d'autres choix. ”

(Marie-Christine Blandin)

“ La question du numérique reste aujourd’hui un territoire du possible, qui peut désenclaver un certain nombre de territoires mais qui peut aussi être un élément structurant d’une participation des citoyens à la vie culturelle. ”

(Florian Salazar-Martin)

Hadopi a été adoptée dans la précipitation et je pense qu’il faut vraiment faire l’évaluation un an et demi après.

F. Salazar-Martin – Je trouve que la gestion d’Hadopi a été malheureusement lamentable parce qu’elle jetait la suspicion sur tous les passionnés de musique par Internet et, au final, on a voulu satisfaire aux besoins des maisons de disque en particulier. Aujourd’hui, on n’en est plus là. C’est vrai qu’Hadopi a montré ses limites et que les usages sont allés plus vite que la loi. Ce dont on s’aperçoit aujourd’hui, c’est qu’il faut trouver les moyens pour faire en sorte de rémunérer les créateurs qui sont finalement très malmenés. Il faut qu’on arrive, si on veut vraiment faire en sorte qu’on ait toujours accès à une diversité de création, à trouver les formes de rémunération idoines de ces artistes. Ces formes ne passent pas simplement par la musique en ligne. Il faut qu’elles passent par d’autres moyens. On est confrontés à la même difficulté chez les plasticiens où la situation est catastrophique. Une politique en direction de la musique ne peut donc pas se limiter simplement au problème de téléchargement de musique par Internet. Il faut qu’on

trouve des formes beaucoup plus globales qui permettent aux artistes d’être rémunérés de leur travail et de leur création. Invitons les différents protagonistes à travailler ensemble – ce qui n’a pas été le cas auparavant. Il y a effectivement des sociétés qui sont très bien structurées dans le domaine des droits. Il faut travailler avec elles et aussi avec les utilisateurs, c’est-à-dire les associations d’usagers qui n’ont pas vocation à être des voleurs de droits d’auteurs. Il faut proposer des choses intelligentes. Elles doivent à la fois garantir le droit pour les usagers d’avoir accès à une musique ou des œuvres dans une grande diversité sans qu’elles remettent en cause le droit d’auteur et le droit des artistes. Mais ce droit des artistes n’est pas uniquement malmené par ça, il faut s’en occuper de manière beaucoup plus globale.

L’Observatoire – Dans le contexte de crise que nous traversons, les acteurs culturels discutent, expérimentent de nouvelles pistes en matière d’économie des arts et de la culture : on parle depuis bien longtemps de mutualisation, de mise en réseau, de coopération. On agit surtout l’idée du mécénat. Une partie des acteurs se méfie de ces pistes, de ce discours, parce qu’ils ont l’impression qu’il pourrait justifier la baisse de l’effort public. Comment appréciez-vous ce débat ?

M.-C. Blandin – Il y a quelques années, lors du débat portant sur la loi sur le mécénat, on pouvait craindre que l’investissement privé n’oriente les choix artistiques à « sa » mode, pendant que l’État se désengagerait. Aujourd’hui, on constate que l’État n’a pas eu besoin de ce prétexte pour éroder son effort (RGPP). Tandis que les efforts privés ont été si modestes qu’ils ne pèsent pas : au Musée d’Orsay, il représente un à deux millions d’euros par an pour un budget de 50 millions. Il est en revanche dommageable que de nouvelles pistes

ne soient pas assez fouillées comme le soutien à l’investissement du modeste citoyen en faveur d’un projet. Ou l’incitation des grands mécènes – à supposer qu’on en trouve – à développer des hébergements collectifs d’ateliers d’artistes plasticiens.

C. Morin-Desailly – Le mécénat ne peut être qu’un complément, parce que l’État ou les collectivités doivent donner le ton, montrer qu’il y a un effort public qui, ensuite, génère éventuellement une dynamique d’apport privé. Le mécénat ne peut pas être conçu comme un substitut du financement public sinon on pervertit la mission que la nation ou que la collectivité se donne. Ce qu’il y a d’intéressant et d’essentiel dans ce partenariat public-privé, c’est qu’il responsabilise le milieu de l’entreprise. Il y a une dimension sociétale à l’accompagnement par les financements privés des projets culturels. Il y a aussi une prise de conscience des enjeux de la culture, du bien-fondé de la culture, que la culture crée de la richesse. Donc, contribuer, à travers le mécénat, à financer des projets culturels, c’est aussi contribuer plus largement au dynamisme global de l’économie, de la croissance et de la compétitivité de notre pays.

J.-J. Queyranne – Le mécénat, selon les dernières études de l’ADMICAL, est en recul, parce qu’il est lui aussi frappé par la crise économique. D’autre part, le mécénat va vers les grandes manifestations. Il privilégie souvent l’événementiel, les festivals, les grandes expositions muséales. Le mécénat n’est pas devenu le Père Noël des petites troupes ou des compagnies de danse qui sont sur le territoire. Pour ma part, je ne suis pas contre le mécénat. Je pense que c’est aussi une façon d’intéresser le milieu économique à la vie artistique. Néanmoins, il coûte cher au Trésor public puisque le mécénat signifie de lourdes exonérations fiscales (les deux tiers). Nous ne sommes pas dans un pays anglo-saxon

et le mécénat ne participe pas d'une vraie tradition, il n'a donc aujourd'hui qu'un rôle complémentaire, un rôle d'appoint. Imaginer que la culture puisse être financée dans notre pays par le mécénat, c'est méconnaître toute son histoire.

F. Salazar-Martin – La question du mécénat est alimentée par la loi. La contribution du mécénat est en régression mais on ne peut pas imaginer qu'un jour elle soit l'unique composante de financement des politiques publiques. Non, je crois que la caractéristique de la France c'est un engagement de l'État et des collectivités très fort dans la culture. Par conséquent, si l'on veut avoir une ambition culturelle dans ce pays, il faut le renforcer. Ensuite, la question est de savoir quelle part du PIB on lui consacre : 1, 2, 3 % ou plus ? La question se pose en termes de chiffres, mais elle se pose toujours en termes de projet. Autrement dit, qu'est ce qu'on veut faire ? Et quels moyens dégage-t-on pour cela ? De la même manière, on ne refera pas d'économies sur la culture. Il y a eu la crise de 2003, les expérimentations en régions et dans les grandes villes, qui font aujourd'hui de la culture un élément d'attractivité, un élément structurant. On voit des quartiers se réorganiser avec une ambition culturelle forte. Je pense par exemple à Bordeaux avec ses pépinières d'entreprises culturelles. Il y a aujourd'hui une nouvelle économie et je crois qu'il faut que la France prenne le train en marche. Ça veut dire qu'il faut qu'elle accompagne ces nouveaux opérateurs. Les artistes ont inventé de nouvelles formes pour survivre : on a parlé de nouveaux territoires de l'art, de mutualisation. Tout le monde ne peut pas avoir un mécène. En outre, il faut absolument que les politiques publiques puissent continuer à accompagner le secteur culturel et le faire avec beaucoup plus de volonté. Au-delà de cela, je crois qu'on a besoin, et là on revient sur la problématique de la réforme, que les

collectivités, sur leur territoire, parce que ce n'est pas l'État qui va le faire, travaillent avec les opérateurs, les structures culturelles, pour les aider dans leurs démarches d'innovation. L'investissement public dans la culture est un investissement qui est rentable. C'est quelque chose aujourd'hui qui produit de la recette, de la dynamique. C'est important si l'on veut favoriser un nouveau développement du territoire. Les grandes villes l'ont bien compris. Le livre blanc de l'AMGVF en est le reflet. Les exemples de Lille 2004 et bientôt Marseille-Provence 2013 vont aussi dans ce sens. C'est pour ça que l'investissement public doit être renforcé. Même si le mécénat aujourd'hui est davantage possible que par le passé, n'attendons pas qu'il règle tous les problèmes.

individus doivent pouvoir y avoir accès à travers une éducation artistique et culturelle, à travers la sensibilisation à la fréquentation des lieux de culture, de débats et de réflexion. La culture c'est, du coup, ce qui rend autonome, et quand on est rendu autonome, on devient « productif », entre guillemets, pour la nation. Je pense que la culture, c'est comme l'éducation, cela rend libre, responsable, ça fait grandir. Ce n'est donc que de l'investissement pour l'avenir.

M.-C. Blandin – Parce qu'elle interroge les rapports entre l'Homme et la planète, parce qu'elle interroge les rapports des hommes entre eux, faisant le choix de la diversité féconde et refusant la hiérarchie, l'écologie est par nature un enjeu culturel.

“ Le mécénat ne peut pas être conçu comme un substitut du financement public sinon on pervertit la mission que la nation ou que la collectivité se donne. ” (Catherine Morin-Desailly)

L'Observatoire – Revenons au contexte qui est le nôtre avec la préparation des élections présidentielles. C'est l'occasion de parler projet de société. On évoque beaucoup l'économie, les questions financières, l'écologie, les questions sociales, internationales. Est-ce que la culture peut nourrir un nouveau projet de société ?

C. Morin-Desailly – Oui, bien sûr. Pour moi c'est constitutif d'un projet pour une nation et je trouve que la crise grave que l'on traverse justifie encore plus la part de la culture dans un projet de société car elle contribue éminemment à valoriser l'être, autant si ce n'est plus que l'avoir. Tous les

Faire société dans un monde aux ressources finies, tisser à l'infini du nouveau bien commun de savoir et d'art, le transmettre aux générations futures et tenter l'harmonie plutôt que la barbarie ne peut s'imaginer sans une place reconnue et permanente pour la culture.

J.-J. Queyranne – En 2007, la culture n'était pas vraiment présente dans la campagne présidentielle. Il ne faut pas qu'elle soit la cerise sur le gâteau des programmes. Aujourd'hui, dans notre pays, il y a une recherche à la fois de sens et de perspectives par rapport à l'état de la société. La culture peut contribuer à des réponses, des réponses ouvertes, car il

“ Il faut voir la culture
et l’art non pas
simplement comme
une des dimensions
humaines mais comme
une dimension de la
transversalité de notre
intervention publique. ”

(Florian Salazar-Martin)

“ Je crois plus que jamais qu’on a besoin du regard, de la parole des artistes, des créateurs, des écrivains et il faudrait que, dans ce que développeront les candidats, la culture ne soit pas le dernier point du programme. ” (Jean-Jack Queyranne)

ne s’agit pas de fixer des dogmes, mais des réponses à ces interrogations. Je crois plus que jamais qu’on a besoin du regard, de la parole des artistes, des créateurs, des écrivains et il faudrait que, dans ce que développeront les candidats, la culture ne soit pas le dernier point du programme. Cela va dépendre des candidats maintenant, de leur façon de s’emparer du sujet, de leur capacité à formuler une vision de la culture. Cela concerne la place de l’art dans la société mais aussi notre vivre ensemble. On sort d’une période où la pensée dominante a été la « pensée bling bling », où l’argent dominait tout. Il faut maintenant redonner un sens. Je souhaite fortement que les candidats à la présidentielle aient la capacité de le faire. Le secteur culturel a été maltraité, en particulier en 2007. On se souvient de la fameuse lettre de cadrage, la lettre de mission, de cette exigence d’une culture de résultat, où il y avait une forme d’instrumentalisation de la culture. Elle s’est un peu perdu dans les sables heureusement mais elle demeure dans l’esprit des acteurs culturels comme une forme de mépris pour le travail qu’ils accomplissent. J’attends donc d’un candidat à l’élection présidentielle qu’il redonne du sens mais aussi de la confiance et qu’il reconnaisse la place des artistes dans notre société. C’est un grand défi ! Le travail est devant nous !

F. Salazar-Martin – La présidentielle est un choix de société, ce n’est pas simplement la gestion d’un pays, par rapport à ce qu’est aujourd’hui la France et ce qu’on voudrait qu’elle soit. Et il me semble que si l’on veut redonner du sens il faut que la culture et l’art ne soient pas simplement une des catégories des politiques mais il faut qu’ils en soient le fil conducteur. D’ailleurs, nous qui sommes élus de collectivités, comment construit-on une ville aujourd’hui ? Non seulement avec des logements, avec des services publics, etc., mais aussi avec la culture. C’est-à-dire que la présence artistique est très forte dans les villes. On associe les artistes à l’urbanisme, à la requalification urbaine, ce qu’on ne faisait pas avant. On a réhabilité des cités pendant des années, sans obtenir de résultats. Ensuite, quelquefois, on a installé des équipes artistiques au cœur de l’urbain, avec beaucoup moins de frais et on a obtenu des effets très intéressants pour les quartiers et les habitants. Je ne dis pas que c’est la solution mais je dis qu’aujourd’hui il faut voir la culture et l’art non pas simplement comme une des dimensions humaines mais comme une dimension de la transversalité de notre intervention publique. La problématique culturelle ne doit pas être uniquement du ressort des responsables de la culture, elle doit être du ressort de tous. C’est-à-dire que les élus qui sont en charge de ces problématiques culturelles ainsi

que les acteurs culturels ont leur part à jouer, indispensable, mais c’est toute la société qui doit contribuer à les porter. Si toute la société doit contribuer à cet élan culturel, il faut revoir nos paramètres et nos paradigmes. La société d’aujourd’hui ne se divise pas entre ceux qui savent et qui apprennent à ceux qui ne savent pas. On s’aperçoit que nos territoires sont riches de cultures populaires, de présences artistiques. Construire un projet politique et se passer de cet élan, de cette dynamique, c’est se priver d’une perspective dans laquelle le vivre ensemble constitue une dimension essentielle. Il faut repenser les choses de manière à ce que l’on parle de la culture mais surtout que se mettent en place des synergies qui ne déconnectent pas les problèmes économiques des problèmes culturels, ceux de l’emploi avec la culture. On le sait d’autant plus qu’aujourd’hui la grande crise du travail est une crise culturelle.

A. Genevard – La culture, en période de crise, ne saurait être la variable d’ajustement budgétaire. On constate du reste que même en période de difficulté, théâtres, musées, bibliothèques, ne voient pas véritablement leur fréquentation fléchir. Cela démontre, s’il en était besoin, que la culture n’est pas « une cerise sur le gâteau » et qu’elle doit rester une priorité de l’action publique. Elle répond à des besoins fondamentaux

“ La culture, en période de crise, ne saurait être la variable d’ajustement budgétaire. On constate du reste que même en période de difficulté, théâtres, musées, bibliothèques, ne voient pas véritablement leur fréquentation fléchir. ” (Annie Genevard)

et s’inscrit pleinement dans la dynamique humaine et économique de nos territoires et de notre société. A contrario, lui assigner un rôle particulier dans la création d’un nouveau projet de société reviendrait à lui faire endosser une responsabilité qu’elle seule ne peut remplir. Elle est l’une des clés, elle n’est pas la seule. Quant à la question d’une loi de programmation pour la culture, elle peut en effet contribuer à réaffirmer solennellement l’importance que notre société entend dévoluer, même en temps de crise, à la culture. Elle peut aussi fixer le cap auquel se réfèrent les politiques publiques.

L’Observatoire – Prenons également le temps de regarder du côté de l’Europe. Quelle nouvelle stratégie construire pour mieux inscrire la culture dans le projet de l’UE ?

M.-C. Blandin – L’Union européenne hésite à se penser culturellement parce qu’elle évite de se penser politiquement. Il en résulte une vision atrophiée, tournée vers la circulation de productions ou vers des gisements de production de richesse. Il nous faut promouvoir la culture dans toute sa complexité, dans sa dimension d’épanouissement des individus et des groupes.

Les dernières propositions budgétaires de la commission européenne pour la période 2014/2020 ont l’air d’aller dans le sens d’une augmentation. Attendons de voir, car tout dépendra par la suite des programmes qui bénéficieront de ce « coup de pouce ». Trop souvent l’UE a favorisé les industries culturelles qui sont dans une logique de domination économique. Il faut protéger les activités dites « non rentables » des règles du marché. Nous avons voté la convention sur la diversité culturelle, il faut nous en prévaloir, car n’oublions pas le rôle central que peut jouer la culture dans l’intégration européenne.

C. Morin-Desailly – L’Europe est en crise. C’est donc peut-être le moment de repenser les fondamentaux et de se dire que c’est peut-être par l’Europe de la culture que tout aurait dû commencer. C’est d’autant plus important si l’on considère l’évolution du monde d’ici à cinquante ans. Le centre de gravité bascule déjà vers les rives du Pacifique et de l’Asie. L’Europe, c’est une certaine conception de l’homme qu’il convient de continuer à promouvoir. C’est là qu’est née l’idée de démocratie, le siècle des Lumières, etc. On a donc le devoir de continuer à porter cette culture dans un monde soumis à la marchandisation, et ça signifie

qu’il est plus que jamais nécessaire de renforcer l’Europe de la culture, de lui octroyer des pouvoirs et des moyens. Pour cela, il faut construire une Europe plus intégrée politiquement, socialement et économiquement.

J.-J. Queyranne – Quand on parle de finances, on se rend compte que le budget européen pour la culture est de 400 millions d’euros sur une période de sept ans, ce qui représente environ 60 millions d’euros par an, soit moins que le budget culture de la Région Rhône-Alpes. C’est dérisoire ! L’Europe intervient de façon ponctuelle. Parfois c’est utile : en Rhône-Alpes, par exemple, à travers le Festival d’Ambronay, l’Académie baroque bénéficie d’une reconnaissance européenne. Mais l’Europe n’a pas de politique culturelle sur le plan financier, ni de stratégie sur le plan normatif. Sur les questions du droit d’auteur, sur les questions de médias – qui eux franchissent les frontières sans aucun problème – la fonction normative de l’Europe s’est affaiblie. Pourquoi ? Essentiellement parce que les logiques commerciales sont à l’œuvre. Ce sont des logiques de marché : il faut que le marché fonctionne et donc que le profit soit maximum ! L’Europe a quand même été la grande absente des politiques culturelles. S’il

y a aujourd'hui un vide européen face aux enjeux actuels que sont les enjeux de la crise, c'est peut-être parce qu'il n'y a plus de vision culturelle de ce que doit être l'Europe. Entre ceci et cela, le lien est mécanique : quand la vision d'un projet européen fait défaut, on privilégie des pratiques gestionnaires. Aujourd'hui ces pratiques gestionnaires, faute d'être éclairées, s'avèrent très impuissantes ou insuffisantes. Est-ce que les choses peuvent évoluer ? Entre les différents pays, la France a fait école, pas toujours autant qu'on l'aurait voulu. Est-ce qu'on peut le traduire dans les engagements européens ? Cela reste encore à prouver, la démonstration doit être faite. Attendons le programme 2014-2020, mais j'ai bien le sentiment qu'entre le poids qu'occupe l'agriculture, la nécessité de financer les grandes infrastructures, la place sera encore très insuffisante pour la culture.

F. Salazar-Martin – Prenons garde aussi à notre vision française de la question de l'Europe et observons comment on la traite dans notre pays et au sein de nos territoires. En fait, elle très peu présente. C'est-à-dire qu'on est toujours en butte à ce mal français qu'est la représentation de l'Europe. À chaque fois qu'on parle de l'Europe, ce n'est jamais véritablement concret. On ne sait pas comment attraper cette question-là : ni culturellement, ni politiquement. Il faut dire que, dans le contexte actuel, on n'a jamais autant entendu parler de l'Europe et peut-être jamais aussi peu sur ce qu'est l'Europe et où est la frontière de l'Europe. Aujourd'hui l'Europe est essentiellement normative. Les directives qui ont été mises en place au niveau de l'Europe, ne parlent pas de culture. Elles parlent de régulation du droit d'auteur. On est donc toujours dans des logiques

de régulation d'un marché mais on n'a pas de politique culturelle européenne. Le programme 2014-2020 vient de sortir mais les moyens de mener une politique culturelle sont absents. On a organisé des niches dans lesquelles il faut être très compétent pour émarger, mais la volonté de construire une responsabilité européenne de la culture n'est pas là, en quelque domaine que ce soit, sinon ça se saurait. Les États n'en ont pas véritablement envie non plus. Certes, on ne peut pas dire que tout est négatif. Il y a eu des choses qui ont avancé, des choses intéressantes, notamment les capitales européennes de la culture et, bien qu'il n'y ait pas d'aide financière à la clé, le label est prisé. Mais il n'y a aucune volonté politique de construire une politique culturelle européenne. Je crois que cette volonté ne peut partir que de nos territoires.

*Propos recueillis par
Jean-Pierre Saez,
directeur de l'Observatoire des politiques culturelles
et **Lisa Pignot**,
rédactrice en chef*

État, collectivités territoriales, Europe : les défis à venir pour les politiques culturelles.

NOTES

1 – Culture et Médias 2030. Prospective de politiques culturelles, DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, Éd. La Documentation française, 2011.

2 – Création musicale et diversité à l'ère numérique, rapport de Franck Riester remis au Ministre de la Culture et de la Communication, Frédéric Mitterrand, le 30 septembre 2011.